

COMMUNIQUÉ No. 34 — 25 mars 2021
INFORMATIONS

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Frères et sœurs, aux portes de la Semaine sainte et de la fête de la Résurrection, voici une bonne nouvelle à partager :

1. Un maximum de 250 participants dans nos lieux de culte en zone rouge à compter du 26 mars

- a. À la suite de la publication d'un décret du gouvernement ce matin même, nous pourrions désormais accueillir **jusqu'à un maximum de 250 participants dans nos lieux de culte** (tous âges confondus, à l'exception des intervenants liturgiques) **à compter de demain, 26 mars.**
- b. Si la salle principale (l'église) n'a pas les dimensions suffisantes pour accueillir 250 participants dans le respect de la distanciation requise de 2 mètres, on peut utiliser les autres salles autonomes du lieu de culte (avec accès indépendant à la rue), jusqu'à un maximum total de 250 personnes pour un même lieu de culte.

2. Consignes en vigueur

Alors que la situation est encore difficile quant à la propagation du virus, il est important de redoubler d'efforts pour que nos activités dans les lieux de culte suivent scrupuleusement les règles sanitaires en vigueur.

- a. Rappelons que le port du masque d'intervention (**masque de procédure**) est obligatoire en zone rouge et qu'une distance de deux mètres (au lieu d'un mètre cinquante) doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse. Concernant les masques de procédure, on demande à chaque paroisse ou chapelle :
 - Dès que possible, de se procurer des masques adéquats et de prévoir une distribution aux fidèles. Une contribution aux coûts d'achat peut être suggérée aux participants.
 - Ne pas refuser une personne qui se présenterait sans masque de procédure, mais l'inviter à s'en procurer pour la prochaine fois.
 - Le masque doit être porté en tout temps, sauf le temps de consommer la communion
- b. Le chant choral et le chant de l'assemblée demeurent interdits. Il est cependant possible d'avoir une personne ou deux qui chante, à plus de 2 m de l'assemblée, avec microphone
- c. **RAPPEL** : soyez vigilants lors de la distribution des rameaux et de la communion, pour éviter les occasions de déplacement ou de croisement entre les participants.
- d. En zone rouge, le couvre-feu demeure en vigueur, de 21 h 30 à 5 h00.

3. Protocole révisé

Veillez noter qu'un protocole général révisé, ajusté aux dernières directives de la Santé publique, vous sera envoyé d'ici demain. Les protocoles spécifiques aux rites catholiques continuent à s'appliquer: <https://www.diocesemontreal.org/fr/ressources/personnel-pastoral>

4. Rencontre EXTRAORDINAIRE des comités locaux de déconfinement

Veillez noter qu'une réunion extraordinaire des comités locaux de déconfinement aura lieu ce vendredi 26 mars 2021, à 12 h 30. Pour participer à cette réunion Zoom:
<https://umontreal.zoom.us/j/95190192338?pwd=UTZScUoyKzJqL1hwYzBIZ05RdWUyQT09>
ID de réunion : 951 9019 2338. Code secret : 389968

5. Consignes pour les autres aspects de notre vie ecclésiale

Veillez noter qu'un autre communiqué sera publié en début/milieu de la semaine prochaine pour répondre aux questions touchant divers aspects de notre vie en Église (sacrements de l'initiation, mariages, funérailles, rencontres catéchétiques, réunions, etc.)

Bonne montée vers Pâques !

En Jésus Sauveur et Ressuscité,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal